

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Physiothérapie

1. Intitulé du module : Introduction à la formation en physiothérapie**2024-2025**

Code : S.PH.SO.1000.FD.24

Type de formation : ☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ CAS ☐ Autre ...Niveau : ☒ Module de base ☐ Module d'approfondissement ☐ Module avancé ☐ Module spécialisé ☐ Autre : ...Type : ☒ Module principal ☐ Module lié au module principal ☐ Module facultatif ou complémentaire ☐ Module à optionCaractéristique : ☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 02.06.2020.Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☒ Semestre d'automne ☐ Module sur 2 semestres ☐ Semestre de printemps ☐ Autre : ...**2. Organisation**

Crédits ECTS : 2 ECTS

Langue principale d'enseignement

☒ Français ☒ Allemand ☐ Italien ☐ Anglais**3. Prérequis**☐ Avoir validé le module ... ☐ Avoir suivi le module ... ☒ Pas de prérequis ☐ Autre : ...**4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage**

Rôles et compétences visées :

- Rôle Expert·e : compétences ☐ Ab1, ☒ Ab2, ☐ Ab3, ☒ Ab4, ☒ Ab5, ☐ Ab6, ☐ Ab7, ☐ Ab8
- Rôle Communicateur·trice : compétences ☐ Bb1, ☐ Bb2, ☐ Bb3, ☐ Bb4
- Rôle Collaborateur·trice : compétences ☐ Cb1, ☐ Cb2
- Rôle Leader : compétences ☐ Db1, ☐ Db2, ☐ Db3
- Rôle Promoteur·trice de la santé : compétences ☐ Eb1, ☐ Eb2, ☐ Eb3, ☐ Eb4, ☐ Eb5, ☐ Eb6
- Rôle Apprenant·e et formateur·trice : compétences ☒ Fb1, ☐ Fb2
- Rôle Professionnel·le : compétences ☒ Gb1, ☐ Gb2, ☐ Gb3

Objectifs généraux d'apprentissage

- Décrire la profession, sa complexité et ses particularités et en expérimenter certains aspects.
- Expérimenter l'autonomie dans l'apprentissage et la gestion de projet de groupe.
- Construire une base d'identité professionnelle romande des étudiant·e·s en physiothérapie.
- Créer des liens entre les étudiant·e·s de la filière romande.

5. Contenus et formes d'enseignement**Contenus**

- Initiation et réflexion autour des différents aspects de la profession au travers d'une vignette clinique (Evaluation, Formulation d'hypothèses cliniques, Intervention, Démarche scientifique).
- Expérimentation des techniques de base d'évaluation et d'intervention dans le cadre d'ateliers pratiques.
- Présentation du Plan d'études cadre 2022 du Bachelor of Science HES-SO en Physiothérapie, du référentiel de compétences professionnelles et de l'organisation de la filière.
- Présentation de la filière romande de physiothérapie, des associations professionnelles suisses et cantonales (GE, VD, VS, JU) et des associations d'étudiant·e·s en physiothérapie.
- Présentation du site d'appartenance, de son organisation et de son programme de formation.

Modalités pédagogiques

- Enseignement à distance
- Travaux de groupe inter-sites et au sein de chaque site
- Cours magistraux
- Séminaire

6. Modalités d'évaluation et de validation

Modalités d'évaluation

☐ Oral ☐ Examen écrit ☒ Dossier écrit ☐ Pratique

☒ Autre : réalisation d'un poster en groupe

Date de l'examen ou du retour des travaux :

• 19.09.2024, 22h00

Conditions de validation du module

Les modalités d'évaluation détaillées et le calcul de la note finale sont précisés dans le syllabus.

Les conditions de validation sont présentées aux étudiant-e-s au plus tard le jour de la présentation du module.

Un minimum de 80% de présence aux enseignements (sauf conditions particulières) est exigé.

Le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la note E à l'évaluation.

Le module n'est pas validé et l'étudiant-e bénéficie d'une remédiation si la note obtenue est Fx.

Le module n'est pas validé et l'étudiant-e est en répétition si la note obtenue est F.

Les modalités de validation peuvent différer en cas de situation spéciale.

7. Modalités de remédiation et de répétition

☒ Remédiation possible

☐ Pas de remédiation

☐ Autre : ...

Remédiation

• Modalités :

- Cas 1 : Pour une personne ayant rendu un travail de groupe. Sur la base du poster rendu et de l'analyse réflexive, réaliser une nouvelle version des documents en améliorant les points nécessaires. L'évaluation reprendra les mêmes critères que lors de la première correction.
- Cas 2 : Pour une personne n'ayant pas rendu de travail de groupe. Sur la base de la vignette clinique commune, réaliser un travail écrit démontrant une démarche d'évaluation de la situation clinique, de proposition de traitement, de démarche appuyée sur la littérature scientifique et d'un « *Take Home Message* ». Le document ne doit pas excéder 4 pages au total. L'évaluation reprendra les mêmes critères que pour le poster.

- **Période** : au plus tard durant le semestre académique suivant (sauf cas exceptionnel).

- **Condition de validation du module** : le module est validé si l'évaluation complémentaire est suffisante. Conformément à l'art. 29, al. 6 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

- **Modalités** : les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant-e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus.
- **Période** : au plus tard dans l'année académique suivante.
- **Condition de validation du module** : le module est validé aux conditions fixées dans le descriptif de module de l'année académique de répétition. La note obtenue après répétition est A à E (module validé) ou F (échec). En cas d'échec, l'étudiant-e est en échec définitif pour ce module.

8. Remarques

L'utilisation d'outils connectés sera nécessaire pour les cours.

9. Bibliographie principale

- Bibliographie fournie en cours

10. Enseignant-e-s

Intervenant-e-s internes et externes aux Hautes écoles de Santé Genève, Vaud, BEJUNE et Valais-Wallis.

Noms des responsables de module de chaque Haute École :

Pour la Haute École de Santé Genève : Pierre Bellemare

Pour la Haute École de Santé Vaud : Irène Pegito Perez

Pour la Haute École de Santé Valais : Sophie Carrard

Pour la Haute École Arc Santé : Paul Vermot

Descriptif validé le 14 août 2024

Par : COOFIL, Coordination romande des responsables de filière, filière
Physiothérapie